

Image not found or type unknown



## Syndic de copropriété

Par **rehad**, le **09/08/2017 à 15:28**

Bonjour,rnrnS'il existe un règlement de copropriété lorsque on achète un bien et que c'est précisé sur l'acte.rnrn faut-il nommer un syndic bénévole ou autre s'il n'existe pas.rnrnrnmerci de votre conseil rnrnrehad

Par **morobar**, le **09/08/2017 à 16:05**

Bonjour,rn50 fois la même question et donc 50 fois la même réponse.rnCopropriété implique des communs et un syndic.rnBénévole en général pour 2 lots, professionnel pourquoi pas, ou désigné par le tribunal.